



## Point presse

### Remise du rapport du CSFPT sur les ATSEM

Discours d'Annick Girardin

Lundi 13 février 2017

Monsieur le Président du CSFPT, cher Philippe Laurent

Monsieur le Président de la formation spécialisée,

Mesdames, messieurs,

Tout d'abord je tiens à **remercier Philippe Laurent** pour la qualité du travail réalisé par le Conseil supérieur de la Fonction publique Territoriale qu'il préside. Ce rapport du Conseil contient 34 propositions pour **changer la vie quotidienne et professionnelle des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles**, les ATSEM. Elles sont pertinentes, bienvenues, et à la hauteur des enjeux qui entourent cette profession.

Le dialogue avec les Atsem, les syndicats et notre administration n'a jamais été coupé depuis plus d'un an. **Nous les avons reçues, ici, au cabinet, à trois reprises**, et ce dans un esprit toujours constructif. A titre plus personnel, j'ai été, sur les réseaux sociaux, interpellée à très de nombreuses reprises par des Atsem, qui m'ont exposé leur difficultés sans animosité, mais avec bienveillance et détermination. Ce qui est assez rare pour être souligné.

Le métier d'Atsem est **un métier noble** et pour lequel j'ai, en tant que ministre de la fonction publique, en tant qu'ancienne fonctionnaire d'éducation populaire, et en tant que mère, un profond respect.

Les 60.000 ATSEM sont sans leur écrasante majorité des femmes (à 99%) et sont présentes dans toutes les écoles de République. Elles sont **respectées par les parents**, qui savent le rôle fondamental qu'elles occupent pour l'épanouissement des tout petits. Entre 3 et 6 ans, c'est une période charnière qui se joue pour le développement futur de nos enfants.

Les ATSEM apportent un **soutien concret aux enseignants** dans la conduite de leur classe, elles occupent une grande place dans les gestes quotidiens et la vie collective des enfants.

L'Atsem, on la rencontre tous les matins lorsque qu'on laisse son enfant à la maternelle. C'est elle qui sèche les grosses larmes, lave les mains, prépare le goûter et le matériel...**comme une « seconde maman ».**

**L'Atsem et l'enseignant forment souvent un duo soudé et complémentaire.**

L'Atsem est une personne qui rassure. Par ses multiples qualités, l'Atsem participe au développement et à l'autonomie des tout-petits.

Jusqu'en 1992, les Atsem étaient recrutées comme agents d'entretien. Aujourd'hui, elles font partie intégrante de la communauté éducative. L'Atsem est un véritable chaînon pour le bon déroulement des classes.

**Si le métier est humainement valorisant, les difficultés sont réelles pour les Atsem. Elles sont de trois ordres :**

- **1. Des missions trop floues**
- **2. Des conditions de travail parfois extrêmement difficiles**
- **3. Un manque de débouchés et de perspectives**

Je comprends très bien ces difficultés et le malaise de certains personnels, et je m'engage à ce que le gouvernement apporte des réponses.

**Premièrement en clarifiant les missions qui sont confiées aux ATSEM.** Leurs tâches varient selon les communes et elles ont parfois le sentiment d'être des « bouche-trous », ballotées entre les tâches d'entretien et des tâches qui relèvent du périscolaire. Elles sont par ailleurs des agents communales nommées par le maire mais interviennent dans le temps scolaire, qui est sous la responsabilité de l'enseignement et de l'Education nationale.

- **En lien avec les élus et avec les syndicats, leur rôle sera donc redéfini.**

**Deuxièmement le métier d'Atsem est un métier éprouvant :** le bruit ambiant et permanent, la disponibilité totale, l'attention constante à tous les gestes des enfants sont épuisants. Le métier étant usant physiquement et psychologiquement, il peut être nécessaire, à un moment donné, de pouvoir en sortir.

- **Je demande à ce qu'une étude sur leurs conditions de travail soit lancée le plus rapidement possible pour renforcer la prévention des risques.**
- **Je m'engage à ce que leurs conditions de vie au travail soient améliorées, notamment à travers le droit au reclassement.**

**Ce qui m’emmène à la question des débouchés.** Il n’est pas facile aujourd’hui pour les ATSEM de pouvoir évoluer au cours de sa carrière. Leurs missions relèvent de la catégorie C de la fonction publique, mais les agents expriment un besoin légitime d’évolution de statut.

➤ **Nous allons faciliter le passage des ATSEM qui le souhaitent vers la catégorie B dans d’autres filières.**

Petite parenthèse, sur ce sujet **le rôle des employeurs est à souligner** : ils doivent encourager aux évolutions professionnelles pour permettre des carrières riches et stimulantes. Ils doivent renforcer la validation des acquis de l’expérience et les formations de préparation aux concours. Dans le cas d’une inaptitude professionnelle, ils doivent accompagner les agents vers des reclassements ; je pense notamment à des fonctions d’agent administratif, par exemple.

Je sais que **le besoin de reconnaissance des ATSEM est fort et légitime.** Je suis fière que ce gouvernement, grâce au Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations, ait pu **augmenter les salaires des agents de catégorie C à hauteur de 612 euros annuels**, auxquels se sont ajoutés **plus de 200 euros annuels** liés au dégel du point d’indice.

Avant de conclure, permettez-moi de rappeler que beaucoup de questions autour des ATSEM relèvent de l'organisation des collectivités et des pratiques de management des employeurs, des enseignants et des directeurs d'école. Je souhaite que l'on avance vite pour trouver des propositions équilibrées avec les syndicats et avec l'Association des maires de France (AMF).

Les trois engagements que je prends aujourd'hui vont faire l'objet d'un suivi régulier entre les employeurs et les syndicats dès les prochaines semaines.

Je vous remercie.